



**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
du 3 avril 2014  
Commune de Crépey

Présents : 08 - Votants : 09 (sur neuf conseillers)

2ème conseil du mandat 2014-2020

Pour le compte rendu complet, consulter le tableau d'affichage en mairie.

Le conseil accepte l'ajout d'un point à l'ordre du jour : il s'agit de décisions modificatives du budget principal demandés pas la Trésorerie de Colombey.

**Demande de M. CAROBBI à être reçu par le Conseil Municipal**

Le Conseil a entendu M. CAROBBI sur ses souhaits concernant son implantation à Crépey depuis 9 mois.

Une minute de silence a été observée en mémoire de Michel DINET, Président du Conseil Général, décédé dans la nuit de samedi 29 mars à dimanche 30 mars 2014.

**Délégations aux instances intercommunales, départementales et régionales**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de nommer les délégués suivants :

Commission d'appel d'offres

Présidente : Le Maire, Mme Andrée ROUYER

3 titulaires : Raymond MARCHAL, Stéphane GEORGE, David VIDAL.

3 suppléants : Hervé RENAUD, Francis ABRAHAM, Pascal FONTAINE.

Syndicat des côtes de Saint-Amon

4 titulaires : Raymond MARCHAL, Francis ABRAHAM, Andrée ROUYER, Stéphane GEORGE.

2 suppléants : Hervé RENAUD, Daniel THOMASSIN.

Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement Technique de Toul

2 titulaires : Pascal FONTAINE, David VIDAL.      2 suppléants : Stéphane GEORGE, Geneviève LOCH.

Délégués au Communes Forestières de Meurthe et Moselle

1 titulaire : Daniel THOMASSIN.

1 suppléant : Pascal FONTAINE.

Délégués à la Jeunesse (Jeunesse et Territoire) et à NOOBA

1 titulaire : Geneviève LOCH

1 suppléant : Gaël HERNANDEZ (personne extérieure au Conseil)

Syndicat Mixte de Sécurisation en Eaux du Toulais Sud (SMSETS)

3 Titulaires : Hervé RENAUD, Daniel THOMASSIN, Francis ABRAHAM

1 Suppléant : Raymond MARCHAL

Commission Locale des Charges Transférées

1 titulaire : Daniel THOMASSIN

SCOT

1 titulaire : Daniel THOMASSIN.

Correspondant défense

1 correspondant : Hervé RENAUD.

MEURTHE ET MOSELLE développement (MMD 54)

1 représentant : Andrée ROUYER.

Alerte des Maires

3 conseillers : Andrée ROUYER, Hervé RENAUD, Daniel THOMASSIN

Pour la communauté de communes, les titulaires sont, de droit : Mme le Maire, Andrée ROUYER et le premier adjoint, Daniel THOMASSIN.

**Constitution des commissions**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de constituer les commissions suivantes, sous la Présidence de Mme le Maire :

Forêt

Sont nommés : Daniel THOMASSIN, Hervé RENAUD, Pascal FONTAINE, Geneviève LOCH.

2 membres extérieurs : M. Bernard JENIN, M. Stéphane VAUTRIN.

Finances

Sont nommés : David VIDAL, Raymond MARCHAL, Daniel THOMASSIN.

Eau et Assainissement

Sont nommés : Daniel THOMASSIN, Hervé RENAUD, Francis ABRAHAM, Pascal FONTAINE.

Environnement et Fleurissement

Sont nommés : Geneviève LOCH

2 membres extérieurs : Sylvie THOMASSIN, Mauricette MILLET.

### Travaux, patrimoine et bâtiments communaux

Sont nommés : Tout le conseil.

### École, bibliothèque et périscolaire

Sont nommés : David VIDAL, Daniel THOMASSIN.

### Voirie et chemins communaux

Sont nommés : Stéphane GEORGE, Pascal FONTAINE, Geneviève LOCH.

### Communication

Est nommée : Geneviève LOCH

### Fêtes et Cérémonies

Sont nommés : David VIDAL, Geneviève LOCH, Daniel THOMASSIN.

En membres extérieurs : Elisabeth ROUYER, Patricia VAUTRIN, Michelle GAUTHEROT.

### Election et nomination au CCAS

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de maintenir un bureau de 7 membres (3 conseillers, 3 membres extérieurs et présidence par Madame le Maire)

Sur candidature déposée en mairie, sont nommés pour les membres extérieurs :

Elisabeth ROUYER, Patricia VAUTRIN, Michelle GAUTHEROT ;

Membres du conseil municipal : David VIDAL, Geneviève LOCH, Daniel THOMASSIN.

### Délégations au maire

Votées à l'unanimité par le Conseil Municipal :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et les marchés à publicité adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
2. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
3. Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges.
4. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
5. Encaisser tous chèques de règlement, remboursement et participation.
6. Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption urbains définis par le code de l'urbanisme, dans les cas où la commune ne préempte pas.
7. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle et portant sur tous les domaines et juridictions dans lesquels la commune peut être amenée en justice.
8. Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

### Convention avec le SDE 54

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la démarche départementale pour le groupement de collecte des Certificats d'économie d'énergie organisé par le SDE 54 pour la troisième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2017. Ces certificats sont valorisables et représente une ressource financière pour la commune.

Une convention doit être signée avec le SDE 54 pour adhérer à ce groupement de collecte jusqu'au 31/12/2017.

Une fois les CEE obtenus, le SDE54 reversera à la commune la prime correspondante à la valorisation des Certificats, déduction faite des frais de gestion supportés par le SDE54, fixés dans la convention.

### Décisions modificatives pour le budget commune

Le Conseil municipal décide des modifications suivantes au budget général :

- Compte 775 – chapitre 77 – Produits des cessions d'immobilisations : - 4000 €
- Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : - 4000 €
- Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement : +4000 €
- Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations : + 4000 €
- Compte 73921 – Chapitre 014 (attribution de compensation) : + 1315.72 €
- Compte 6554 – Chapitre 65 (Contribution aux organismes de regroupement) : - 1315.72 €

### **Questions diverses**

#### Service Maintenance et Espaces Verts

Monsieur Raymond MARCHAL se propose de devenir responsable du service Espaces Verts et Maintenance de la commune à compter de mardi 24 avril. La proposition est acceptée par le conseil.

### **INFORMATION POPULATION**

Attention : le lundi 21 avril est férié (lundi de Pâques). Le secrétariat de mairie sera donc fermé.